



# DES PROTOCOLES POUR LES GESTIONNAIRES

---

## Propage



Le « **Protocole Papillons Gestionnaires** » (**Propage**) de suivi des papillons de jour fait partie du programme national [Vigie-Nature](#) de [sciences participatives](#). Conçu par le Muséum national d'Histoire naturelle et piloté par l'association [Noé Conservation](#), il s'adresse aux gestionnaires d'espaces de nature, invités à **compter les papillons dans les espaces verts** dont ils ont la charge.

Le **bénéfice est double** :

- pour les chercheurs : pouvoir **étudier et préserver les papillons** à partir des résultats accumulés par les participants, **en apprendre plus sur la gestion des espaces verts en France** ;
- pour les gestionnaires : **suivre la biodiversité** des espaces dont ils s'occupent et **comprendre quels aménagements lui sont les plus favorables**.

Les **services des parcs départementaux participent au Propage** depuis plusieurs années, **aidés par l'ODBU** qui propose aux agents formation et accompagnement à la réalisation du protocole.



## Florilège - prairies urbaines



Le Département de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), Natureparif et Plante et Cité, a travaillé en 2014 et 2015 à la **création d'un protocole de suivi de la flore en milieu urbain, [Florilèges - Prairies urbaines](#)**.

Ce programme est né de la réflexion suivante : grâce à la mise en œuvre de la gestion différenciée dans les parcs et espaces verts, **les prairies ont progressivement remplacé les gazons urbains**. De **nombreux questionnements sont alors apparus**, concernant la gestion, le rendu paysager, ou l'évolution de ces espaces.

Les **gestionnaires souhaitent aujourd'hui pouvoir évaluer la qualité de ces milieux**, leur dynamique et leur évolution – ou non – vers une friche, un gazon ou un fourré. Ce suivi botanique leur propose un **indicateur de la qualité écologique et de l'effet des pratiques de gestion sur leurs prairies**.

Pour toute information, contacter l'ODBU :  
*[odbu@seinesaintdenis.fr](mailto:odbu@seinesaintdenis.fr)*